

République algérienne démocratique et populaire

Wilaya : Mila
Daira : Sidi Merouane
Commune : Sidi Merouane
N.I.F :43180872351

Avis d'attribution provisoire du marché

Conformément aux dispositions de la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article 65 du décret présidentiel n° : 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Vu à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 04/2026 du projet suivant : **Entretien des tronçons endommagés du chemin communal n°01 reliant Sidi Merouane à Ferdoua sur un linéaire de 3,5 km** publié au journal **EL KORA NEWS** le 26/04/2026 et le journal **Algérie Confluences** le 26/04/2026.

- Le président d'APC de Sidi Merouane annonce l'attribution provisoire du projet suivant :

intitulé de projet	Entreprise	Note d'offre technique /100	N ° fiscal	Montant de l'offre TTC	Délais	Observation
Entretien des tronçons endommagés du chemin communal n°01 reliant Sidi Merouane à Ferdoua sur un linéaire de 3,5 km	ENTREPRISE DES GRANDS TRAVAUX PUBLICS ET HYDRAULIQUE BOUSSOUF ISSAM	59	18643010179213204300	20 660 542 ,00D.A	02 Mois	Qualifié techniquement et financièrement (l'offre le moins disant)

Les soumissionnaires peuvent consulté les résultats détaillés d'évaluation de leurs offres techniques et financières en contactons le service des marchés publiques de la commune durant 03 jours à compter de la date de parution de cette avis et peuvent posé leurs recours au niveau de la C.C.M.P durant 10 jours a compter de la date de parution de cet avis conformément aux dispositions de la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article 65 du décret présidentiel n° : 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Sidi Merouane le
P/ APC